



PLAN D' ACTIONS DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT 2023 – 2026



DDETS 80



En partenariat avec



PREAMBULE

Dans le contexte sociétal de vieillissement de la population et d'inclusion des personnes en situation de handicap, le Département de la Somme accorde une place importante aux politiques de l'autonomie.

Face à ces enjeux, le secteur de l'aide à domicile comme celui de l'accompagnement en établissement connaît une forte tension professionnelle. Les structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et services d'aides à domicile peinent aujourd'hui à recruter et à fidéliser leurs salariés.

Ces métiers, jugés peu attractifs, difficiles et contraignants, connaissent une pénurie récurrente de professionnels. Pourtant, les besoins en recrutement sont importants en ce moment et le seront encore plus dans les années qui viennent.

Pour y répondre, le Département a engagé dès 2022 une démarche avec l'ensemble des partenaires du secteur de l'autonomie, de l'emploi et de la formation pour agir de façon collective sur le territoire et sur tous les facteurs qui peuvent limiter l'attrait de ces métiers : diplôme, salaire apprentissage, formation continue, qualité de vie au travail, mobilité, management et organisation des structures concernées.

Les objectifs visent à :

- Limiter les risques de rupture des interventions sur les périodes tendues
- Répondre aux besoins du secteur de disposer de professionnels, de répondre en tout temps à la demande et de permettre le développement de l'activité
- Soutenir l'économie locale et des activités non délocalisables

Dans ce contexte, des Assises des métiers de l'accompagnement ont été organisées en novembre 2022 associant tous les partenaires institutionnels (Etat, Agence régionale de santé et Education nationale, Région Hauts-de-France, Pôle emploi), les organismes de formations, les Fédérations et les structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et services d'aides à domicile du territoire.

Des ateliers avec les participants ont permis de faire émerger des propositions d'actions sur les 4 axes suivants :

- Valorisation des métiers
- Formation et accompagnement dans l'emploi
- Mobilité des salariés
- Qualité de vie au travail.

Dans le prolongement des assises, une étude sur les conditions de travail au sein des services d'aide à domicile a été menée. Ses conclusions ont permis d'identifier des pistes d'actions prioritaires.

L'engagement et les réflexions des partenaires ont abouti à l'élaboration d'un plan d'actions à mettre en œuvre sur la période 2023/2026 pour agir aux côtés des établissements et services, coordonner l'action des acteurs et répondre aux besoins des salariés.

Dès cette année 2023, des actions inscrites au plan d'actions ont été menées pour renforcer l'attractivité des métiers et faciliter à la fois la connaissance de ce secteur auprès des personnes en recherche d'emploi : deux périodes de portes ouvertes des établissements et services médico-sociaux en mai et novembre 2023. Un forum des métiers se tiendra au printemps 2024 pour valoriser ces métiers auprès des jeunes collégiens notamment.

AXE 1 : VALORISATION DES METIERS ET PASSERELLE

ACTION 1 : Communiquer sur les métiers de l'accompagnement

Finalités : Promouvoir les métiers de l'accompagnement.

Pilote : Département

Partenaires : Agence régionale de santé – Pôle emploi – Éducation nationale – Opérateurs de compétences (OPCO SANTE) – Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) - Services communication des différentes institutions

Étapes :

1. Développer les partenariats et l'interconnaissance entre institutions pour :
 - Faire un état des lieux des outils de communication disponibles, déjà mobilisés, à créer,
 - Améliorer la connaissance du « qui fait quoi ? »,
 - Assurer la diffusion d'informations/Outils auprès des professionnels de chaque institution (actions, dispositifs et leurs évolutions),
 - Initier des webinaires interinstitutionnels réguliers disponibles en replay.
2. Soutenir l'accès à l'information du public pour renforcer l'attractivité en :
 - Agissant auprès des médias et des élus et améliorer leur connaissance de ces secteurs (campagne de communication),
 - Mobilisant les réseaux sociaux pour sensibiliser sur ces métiers, informer sur les aides et les offres d'emploi disponibles des établissements et services,
 - Communiquant sur les dispositifs de formation en direction des demandeurs d'emploi,
 - Tenant à jour et en diffusant des supports de communication sur les métiers,
 - Organisant des évènements présentant un caractère innovant (forum avec simu-saad ; théâtre d'improvisation ; pair-échange, etc.).
3. Valoriser l'image des métiers en apportant au grand public :
 - Le témoignage des usagers sur ce que ces métiers leur apportent au quotidien (supports à définir),
 - Le témoignage des professionnels sur ce que ces métiers leur apportent au quotidien (supports à définir).

ACTION 2 : Développer l'interconnaissance entre le secteur social, médicosocial, le secteur de l'éducation et de l'insertion

Finalités : Mieux faire connaître les métiers de l'accompagnement auprès des jeunes collégiens et lycéens en amont de leur choix d'orientation pour renforcer l'attractivité.

Pilotes : Éducation nationale – Fédérations - Département

Partenaires : Structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et services d'aides à domicile - Agence régionale de santé - Région - Pôle emploi

Étapes :

1. Faciliter les échanges entre les structures et les établissements des champs sociaux et médico-sociaux et services d'aides à domicile et les établissements scolaires en :
 - Poursuivant l'action des « portes ouvertes » des établissements et services auprès des publics cibles,

- S'assurant de la représentation des structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et services d'aides à domicile aux différents forums ou temps d'échanges organisés par les établissements publics locaux d'enseignement,
 - En s'appuyant sur l'identification d'un référent ressource au sein des Structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et des Services d'aides à domicile qui facilitera l'organisation de ces interventions.
2. Développer auprès des élèves une représentation réaliste de ces métiers à l'appui de technologies et supports innovants en mobilisant :
 - Les campus des métiers et des qualifications de l'Education nationale (outils mobilisables : escape game, casque virtuel),
 - Les ambassadeurs des métiers Proch'orientation et développer le réseau sur ce champ,
 - L'action « avenir pro » de Pôle emploi en test en 2023 (extension à l'ensemble des lycées professionnels en 2024).
 3. Développer l'interconnaissance entre les structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et Services d'aides à domicile et les acteurs de l'emploi :
 - Favoriser les immersions entre les acteurs afin de développer leurs connaissances des métiers de l'accompagnement.

ACTION 3 : Favoriser les actions intergénérationnelles

Finalités : Assurer la transmission des savoirs faire, savoirs être professionnels, valoriser les compétences des professionnels et les valeurs de ce secteur.

Pilote : Fédérations

Partenaires : Structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et services d'aides à domicile - Agence régionale de santé (ARS) - Pôle emploi - Education nationale - Département

Étapes :

1. Renforcer le rôle de tuteur et valoriser les temps de tutorat dans les structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et dans les services d'aides à domicile,
2. Favoriser l'apprentissage en structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et des services d'aides à domicile en prenant appui notamment sur les initiatives locales (appel à candidature de l'ARS pour soutenir, auprès des établissements, le recours aux contrats d'apprentissage),
3. Inciter les structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et des Services d'aides à domicile à accueillir des étudiants en formation, des stagiaires et en particulier les collégiens,
4. Encourager les structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et des services d'aides à domicile à accueillir des bénéficiaires du RSA ou des demandeurs d'emploi (dans le cadre d'immersion « Mon immersion facilitée »),
5. Accompagner les structures et services sociaux et médico-sociaux à formaliser l'accueil de nouveaux arrivants au sein de leurs structures.

AXE 2 : FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

ACTION 4 : Amplifier les actions favorisant la découverte des métiers

Finalité : Accroître le vivier des personnes entrant en formation ou en emploi.

Pilotes : Pôle emploi - Département - Education nationale

Partenaires : Organismes gestionnaires - structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et services d'aides à domicile - ensemble des prescripteurs potentiels (service public pour l'emploi - acteurs de l'insertion, acteurs de la formation, etc.) – Région - Fédérations

Étapes :

1. Dresser le bilan des premières journées « portes ouvertes » afin de définir les modalités de leur systématisation,
2. Organiser un premier forum des métiers en direction des jeunes scolarisés et en situation de décrochage scolaire, (en axe 1)
3. Renforcer la mobilisation des publics dans le cadre des opérations de recrutement organisées par Pôle emploi,
4. Favoriser la mobilisation des employeurs dans le cadre des « semaines RSA »,
5. Formaliser une culture et outiller l'accueil de stagiaires, d'apprentis, etc.

ACTION 5 : Lever les points de blocage susceptibles de limiter la multiplication des initiatives

Finalités : Favoriser et valoriser l'engagement des employeurs et des professionnels.

Pilote : Département, Agence régionale de santé

Partenaires : Fédérations - Opérateurs de compétences (OPCO SANTE)

Étapes :

1. Valoriser la fonction de tuteur au-delà de l'apprentissage, par la mise en place de « référents » dans les établissements et services, formés pour cette mission, avec des temps dédiés dans leurs plannings à l'accompagnement des étudiants (pour leurs écrits notamment),
2. Valoriser dans les fiches actions des CPOM, l'engagement des employeurs en faveur des actions mises en œuvre pour favoriser l'attractivité des métiers, l'entrée et le maintien dans l'emploi,
3. Faire réaliser par les structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et par les services d'aides à domicile, un bilan des indemnités des stagiaires afin d'envisager des modalités de financements complémentaires.

ACTION 6 : Faire un diagnostic partagé pour comprendre le déficit d'attractivité dont souffrent les métiers de l'accompagnement

Finalités : Comprendre précisément ce qui nuit à l'attractivité des métiers de l'accompagnement pour pouvoir agir en conséquence notamment en matière de « marque employeur ».

Pilote : Pôle emploi

Partenaires : Département – Région - Fédérations – Centres de formations sanitaires et sociales

Étapes :

1. Elaborer et mettre en œuvre un protocole d'enquête (ex : passation d'un questionnaire) en direction des jeunes et des demandeurs d'emploi et un suivi de cohorte qualitatif des étudiants qui abandonnent leurs études dans le secteur de l'accompagnement pour objectiver les raisons des interruptions,
2. Analyser les résultats de l'enquête et formuler des préconisations,
3. Mettre en place un groupe pilote composé d'employeurs sur la base de volontariat afin de travailler sur leur marque employeur sur la base des résultats de l'enquête.

ACTION 7 : Ajuster les formations initiales aux réalités du métier

Finalité : Mieux préparer à la réalité du terrain et limiter les phénomènes de rupture dans le cadre des parcours de formation relevant du secteur social.

Les représentants des employeurs sont associés au niveau national à la commission professionnelle consultative qui valide les référentiels. Les établissements de formation doivent produire une note sur les modalités d'association envisagée des personnes accompagnées.

Pilote : Région - DREETS

Partenaires : Fédérations – Représentants d'usagers - Pôle emploi, Opérateurs de compétences (OPCO SANTE) - DDETS (GEIQ, titres professionnels), centres de formations sociales

Étapes :

1. La participation des personnes accompagnées à la construction des contenus de formation est à décliner au niveau local,
2. Travailler avec les centres de formation pour améliorer l'interconnaissance,
3. Réaliser des modules de formation dans les murs des employeurs pour être en contact avec la réalité du terrain et des besoins du public,
4. Pour les auxiliaires de vie sociale, développer les formations et les processus d'intégration (par exemple livret d'accueil),
5. Faciliter l'accès à l'information des professionnels des solutions dites « passerelle » leur permettant de valoriser leurs compétences pour obtenir des dispenses et/ou des allègements de formation,
6. S'inscrire dans la démarche d'expérimentation pilotée par la Région relative au séquençage des périodes de stages en ESSMS et SAD, action inscrite dans le volet 3 du SRFSS,
7. Réaliser une étude longitudinale (avant-après) pour mieux cerner les effets de parcours sup notamment sur l'abandon en cours de formation afin d'analyser de façon objective les résultats obtenus.

ACTION 8 : Innover dans les formes de recrutement et de mise en formation

Finalité : Elargir les champs des possibles.

Pilote : Fédérations

Partenaires : Agence régionale de santé - Pôle emploi – Département – Région - Organismes de formation

Étapes :

1. Inciter les structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et les services d'aides à domicile à avoir recours à la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) permettant aussi le recrutement de personnes ne disposant pas des diplômes,
2. Organiser un temps de travail sous un format "idéation" pour déterminer les solutions alternatives à privilégier (mode collaboratif, créatif entre participants) pour :
 - Explorer des solutions alternatives en matière de formation (GEIQ, contrats aidés, etc.).

- Elargir le champ de l'apprentissage à des métiers pour lesquels cette solution n'est pas privilégiée, à l'appui du Schéma régional des formations sanitaires et sociales, 2022-2028, où cette action est inscrite.

AXE 3 : FAVORISER LA MOBILITE DES PROFESSIONNELS

ACTION 9 : Mieux faire connaître les actions et les aides possibles

Finalités : Favoriser le recours aux aides financières individuelles existantes en matière de mobilité notamment l'aide « Solution Mobilité Emploi », créée en 2023 par le Département et la Caf.

Pilotes : Département - Pôle emploi

Partenaires : Fédérations - Les structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et les services d'aides à domicile - les plateformes mobilité de la Somme - Pôle emploi - la Région

Étapes :

1. Réaliser un document sur les aides mobilisables à destination des professionnels de ce secteur déjà en activité, mais aussi des demandeurs d'emploi, des salariés, des centres et écoles de formation, etc.
2. Communiquer sur l'existence des plateformes mobilités, notamment par la diffusion des flyers réalisés par les opérateurs,
3. Réaliser des temps d'information réguliers pour tous professionnels, des établissements et des services et des acteurs concernés.

ACTION 10 : Ouvrir l'accès aux aides et dispositifs « Mobilité » du Département pour les salariés des SAAD

Finalités : Faciliter le recours aux aides et dispositifs « de droit commun » déjà existants, en revisitant les critères d'accès, et notamment les seuils d'éligibilité actuellement définis par rapport au seuil de pauvreté.

Pilote : Département

Partenaires : Fédérations - services d'aides à domicile - plateformes mobilité de la Somme

Étapes :

1. Modifier le règlement d'attribution de la « solution mobilité emploi » qui permet de financer l'achat, la location, la réparation des véhicules, pour l'ouvrir au plus grand nombre,
2. Proposer une grille tarifaire différenciée pour les salariés des SAAD facilitant la réparation de véhicules par les garages solidaires, et mieux faire connaître auprès des employeurs et salariés, l'offre solidaire de certaines enseignes du marché,
3. Mettre à disposition des salariés les véhicules réformés du Département dont les garages solidaires seront dotés.

ACTION 11 : Doter les structures d'une flotte de véhicules

Finalités : Favoriser la mutualisation des véhicules au sein des Services d'aides à domicile en augmentant la volumétrie du parc de véhicules des employeurs tout en tenant compte des moyens alloués dans le cadre des CPOM(s), dans une approche durable.

Pilote : Département

Partenaires : Fédérations – structures et établissements des champs sociaux et médico-sociaux et les services d'aides à domicile - plateformes mobilité de la Somme

Étapes :

1. Aider à l'acquisition de voitures électriques,
2. Aider à l'acquisition de voitures sans permis,

3. Aider à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

ACTION 12 : Mobiliser les plateformes mobilité en direction des salariés des SAAD

Finalités : Faire bénéficier aux salariés des Services d'aides à domicile SAAD de l'offre de service des Plateformes mobilité déployées dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pilote : Département

Partenaires : Coordonnateurs des plateformes mobilité de la Somme, Fédérations – services d'aides à domicile

Etape :

1. Organiser la mise en relation entre les coordonnateurs des plateformes, les Services d'aides à domicile et les Fédérations, notamment sur des temps déjà prévus par les Fédérations,
2. Faire intervenir les conseillers mobilité du Département au sein des Services d'aides à domicile.

AXE 4 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIES

ACTION 13 : Réfléchir au financement des heures dites « non productives » des salariés à domicile

Finalités : Permettre, sur le temps de travail des salariés à domicile, des temps d'échanges et de coordination entre professionnels.

Pilote : Département

Partenaires : Services d'aides à domicile - organismes gestionnaires - Fédérations

Etapes :

1. Evaluer le besoin de financement de ces heures dans les services en mobilisant la dotation qualité des CPOM pour permettre ce financement,
2. Mettre en place des réunions métiers et des stages de cohésion d'équipe,
3. Envisager d'autres perspectives de financement.

ACTION 14 : Redonner du sens au travail aux professionnels et effectuer un travail sur les valeurs communes de ces métiers

Finalités : Donner la parole et faciliter l'expression de l'ensemble des professionnels et fidéliser les salariés en poste et attirer des candidats sur les postes vacants, replacer l'humain au cœur de ces métiers

Pilote : Fédérations - organismes gestionnaires

Partenaires : Département – Agence régionale de santé

Etapes :

1. Mener une réflexion globale sur les valeurs de ces métiers en associant les salariés,
2. Lever les freins à la mise en place ou au maintien des temps d'analyse des pratiques professionnelles pour réduire le sentiment d'isolement,
3. Formaliser un référentiel partagé sur les métiers concernés mobilisable notamment lors des recrutements.

ACTION 15 : Adopter une stratégie RH permettant d'anticiper l'évolution des besoins

Finalités : Anticiper les besoins de recrutement et les évolutions des effectifs

Pilote : DREETS,

Partenaires : Structures et établissements des champs sociaux et les médico-sociaux et services d'aides à domicile - Pôle emploi, Département - Agence régionale de santé – Fédérations

Etapes :

1. Elaborer des outils et supports de GPEC (mobilisation du dispositif PCRH pour les structures relevant du secteur social, médico-social sous réserve de fonds disponibles),
2. Repérer un « vivier » de professionnels susceptibles de vouloir évoluer professionnellement, les accompagner dans la formation dans une logique de « passerelle »,
3. Développer, encourager la VAE.

ACTION 16 : Agir sur l'organisation et le rythme des interventions en lien avec les plans d'aide

Finalités : Assouplir le cadre d'intervention des salariés pour permettre, tout en maintenant la qualité de la prestation auprès des usagers, de faciliter l'organisation des « tournées » des intervenants

Pilote : Département

Partenaires : Services d'aides à domicile

Étapes :

1. Proposer une expérimentation et une simplification des plans d'aide basée sur la globalisation mensuelle des heures d'intervention par nature d'aide. Evaluer l'expérimentation au bout de 6 mois pour la pérenniser,
2. Améliorer la sectorisation pour optimiser les temps de trajets et prévenir l'épuisement des salariés,
3. Evaluer la plus-value et promouvoir la mise en place d'équipe autonome pour redonner du sens au travail et valoriser les professionnels,
4. Expérimenter des actions visant à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle (garde d'enfant, activité sportive au travail, action sociale, etc.) et utiliser les leviers existants.

Tableau de synthèse des actions

AXE 1 : VALORISATION DES METIERS ET PASSERELLE		
Actions	Pilote(s)	Partenaire(s)
Action 1 : Communiquer sur les métiers de l'accompagnement	Département	ARS , Education nationale, Région Pôle emploi, OPCO, DDETS
Action 2 : Développer l'interconnaissance entre le secteur social, médicosocial, le secteur de l'Education et de l'insertion	Education nationale, Fédérations Département	ARS, Région, Pôle emploi, ESSMS
ACTION 3 : Favoriser les actions intergénérationnelles	Fédérations	ESSMS, Education nationale, ARS Département, Pôle emploi
AXE 2 : FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI		
Action 4 : Amplifier les actions favorisant la découverte des métiers	Pôle emploi, Département Education nationale	Organismes gestionnaires, ESSMS, Prescripteurs, Région
Action 5 : Lever les points de blocage susceptibles de limiter la multiplication des initiatives	Département ARS	Fédérations, OPCO
Action 6 : Faire un diagnostic partagé pour comprendre le déficit d'attractivité dont souffrent les métiers de l'accompagnement	Pôle emploi,	Département, Région, Fédérations, Centres de formations
Action 7 : Ajuster les formations initiales aux réalités du métier	Région DREETS	Centres de formations Fédérations, Représentants d'usagers, Pôle emploi, OPCO, DDETS
Action 8 : Innover dans les formes de recrutement et de mise en formation	Fédérations	ARS, Pôle emploi, Département Région, Organismes de formations
AXE 3 : FAVORISER LA MOBILITE DES PROFESSIONNELS		
Action 9 : Mieux faire connaître les actions et les aides possibles	Département Pôle emploi	Fédérations, ESSMS Plateforme mobilité, Pôle emploi
Action 10 : Ouvrir l'accès aux aides et dispositifs « Mobilité » du Département pour les salariés des SAAD	Département	Fédérations, Employeurs, Plateforme mobilité
Action 11 : Doter les structures d'une flotte de véhicules	Département	Fédérations, ESSMS Plateforme mobilité
ACTION 12 : Mobiliser les plateformes mobilité en direction des salariés des SAAD	Département	Plateforme mobilité, Fédérations, ESSMS
AXE 4 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIES		
Action 13 : Réfléchir au financement des heures dites « non productives » des salariés à domicile	Département	ARS, Organismes Gestionnaires Services d'aides à domicile Fédérations
Action 14 : Redonner du sens au travail aux professionnels et effectuer un travail sur les valeurs communes de ces métiers	Département ARS	Département, ARS
Action 15 : Adopter une stratégie RH permettant d'anticiper l'évolutions des besoins	Fédérations DREETS	Département, ESSMS, Pôle emploi ARS
Action 16 : Agir sur l'organisation et le rythme des interventions en lien avec les plans d'aide	Département	Services d'aide à domicile